

HÔTEL DE VILLE

Service Culturel

N° tél. : 01.69.48.93.93

N/Réf. : NDA/ACD/HR

**DECISION N° 2009/ 52**

OBJET : Convention d'occupation temporaire de la Salle André Malraux conclue avec l'artiste Madame Françoise HANNEQUIN : exposition de peinture.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

CONSIDERANT que la Commune d'Yerres organise dans le cadre de sa programmation culturelle, une exposition de peinture en collaboration avec Madame Françoise HANNEQUIN, 15 rue du bois à Pommeuse (77515)

DECIDE

DE signer une convention d'occupation temporaire de la salle André Malraux, sise 2 rue Max Bourgin, avec Madame Françoise HANNEQUIN,

DIT que l'occupation aura lieu du jeudi 26 mars au lundi 6 avril 2009 inclus, et se fera à titre gratuit,

Fait à Yerres, le 19 mars 2009

Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES CedexTél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98